



Nom :

Prénom :

Classe demandée :

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Utilisez ce document pour pointer les pièces constituant votre dossier

- La présente fiche de pointage
- Une photo d'identité
- Le contrat de scolarisation, daté, signé et **précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**
- La fiche de renseignements dûment complétée
- L'attestation de l'assurance scolaire et extra-scolaire souscrite pour l'enfant
- La fiche des autorisations
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Le chèque du montant des frais de dossier et d'inscriptions libellé à l'ordre de IDEE Collège
- La totalité des chèques couvrant la scolarité, libellés à l'ordre de IDEE Collège

Pour toute nouvelle inscription

- Un relevé d'identité bancaire (RIB)





CONTRAT DE SCOLARISATION

Année
2020 - 2021

Nous soussignés M. & Mme / M. / Mme

Prénom

(rayer les mentions inutiles)

Demeurant

Code Postal

Ville

Responsable(s) légal(aux) et financier(s), demandons l'inscription de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant

en classe de

ème

INSCRIPTION :

Après entretien avec les familles, l'inscription ne devient définitive qu'après avis favorable de la Direction, renvoi du dossier complet accompagné des frais de dossier et d'inscription et de la disponibilité des places au jour de la réception du dossier.

FRAIS FIXES DE L'ÉCOLE

Ces frais correspondent à la location, l'entretien et la rénovation des locaux, les charges de l'ensemble du personnel, l'achat de matériel et mobilier, les frais fixes d'organisation et de gestion du collège. L'IDÉE Collège est un **établissement privé hors contrat**, il ne reçoit **aucune aide de l'état**, ni d'organismes publics ou privés. Ces frais correspondent à **des montants mensuels de charges réparties sur 12 mois** de septembre à août qui **ne varient pas en fonction du nombre de jours de classe**.

FACTURATION ET REGLEMENT

Les frais de dossier et d'inscription sont dus une seule fois pour l'ensemble de la scolarité à l'IDÉE Collège. Ils sont encaissés lors de la première inscription de votre enfant.

Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription de votre fait et restent acquis à l'IDÉE Collège.

L'inscription étant souscrite pour l'année scolaire, les frais de scolarité et de tout autre service sont établis et dus pour l'année. Ils peuvent être versés en espèce, par chèque, ou virement. Nous proposons une facilité de règlement par mois, en dix fois. Le virement automatique facilitera la gestion de l'école, nous vous invitons à le privilégier. Le virement automatique se fera le 5 du mois en cours de septembre à juin. Pour le règlement par chèques, ces derniers devront **TOUS être remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant**. Les chèques et espèces seront ensuite remis à l'encaissement le 1^{er} du mois.

RETARD DE PAIEMENT : Les frais de relance et de recouvrement en cas d'impayés seront à la charge des parents.

ABSENCE DE VIREMENT : Dans le cas d'une absence de virement, vous devrez régler ce virement majoré des frais de retard en vigueur par chèque ou espèces immédiatement, le montant exact vous sera communiqué par le service administratif. Dans le cas de deux absences de virements consécutifs, les virements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

DÉPART ANTICIPÉ : Nous vous rappelons que toute année scolaire commencée est due.

Par exception, seront recevables et étudiés les motifs légitimes et impérieux et cas de force majeure. Dans ce cas, vous devrez adresser au service administratif par lettre recommandée tous les justificatifs prouvant votre bonne foi. Si celle-ci est reconnue, les frais de scolarité restant dus seront limités à une durée de 90 jours fin de mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

Après avoir pris connaissance des tarifs et conditions financières de l'établissement, nous déclarons les accepter sans réserve et nous engageons à assumer les frais de scolarité aux dates signifiées.

Fait à

le

Signature des Parents

Précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Pour l'IDÉE Collège

M. DUPUY - Directeur

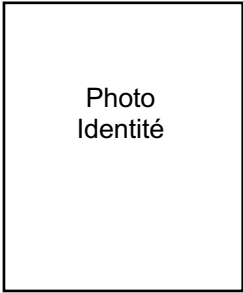




FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année
2020 - 2021

Classe demandée :^{ème}



NOM : Prénoms :

Date de naissance : Fille Garçon

Nationalité : Lieu de Naissance :

Etablissement scolaire actuel : Nom et Commune :

.....

Classe(s) déjà redoublée(s) : CP CE1 CE2 CM1 CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) Veuf(ve) Vie commune Monoparental(e)
Si Séparé(e) ou Divorcé(e) la garde est : chez le père chez la mère alternée
Responsable(s) légal(aux) de l'enfant : Père Mère Autre

NOM du PAYEUR :

PERE

MERE

NOM et Prénom :

NOM et Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

Tél domicile :

Tél domicile :

Tél portable:

Tél portable :

Profession:

Profession :

Tél travail

Tél travail

Courriel :

Courriel :

Frères et sœurs :

Nom et prénom	Année de naissance	Etablissement fréquenté
.....
.....
.....
.....

Suite au verso ↪



Santé :
.....
.....

Scolarité et Pédagogie :
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date :
Signature du Père :

Date :
Signature de la Mère :



PÉDAGOGIE

L'IDÉE Collège dispense un enseignement spécifique. L'inscription à l'IDÉE Collège implique impérativement le respect par les familles et les élèves des valeurs de cet enseignement.

ACCUEIL, HORAIRES DE LA SCOLARITÉ ET SORTIES

Nous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. Tous les matins de 8h45 à 9h45 et tous les soirs de 16h45 à 17h15, les élèves sont réunis pour un échange sur la vie en collectivité, les actualités et/ou l'autogestion du collège. Cela permet de réceptionner les courriers, règlements, messages pour les enseignants, répondre à vos questions ou les transmettre.

Les cours sont donnés de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi, des activités seront proposées aux frais des parents.

A partir de 16h45 les élèves participent à l'entretien du collège. Le nettoyage et la remise en ordre des locaux sont effectués tous les jours par les élèves selon un tour établi. La participation à ce tour de nettoyage joue un rôle éducatif. Du fait de ces services, chaque élève est amené environ cinq semaines par an à quitter le collège plus tard que d'habitude (cinq à dix minutes pour un élève efficace, plus dans le cas contraire).

Le ménage est fait plus à fond en dehors du temps scolaire par une femme de ménage.

ADMINISTRATIF & DIRECTION

Frédéric DUPUY, Directeur du collège, vous accueille pendant les horaires d'accueil ou sur rendez-vous. Contact par mail : ideecollege@gmail.com ou par téléphone au 06 61 37 83 36

ABSENCES - RETARDS - DÉPARTS EXCEPTIONNELS

Prévenir l'IDÉE Collège au plus tôt et si possible la veille, de vive voix, le matin auprès de Frédéric ou Alexandre ou par mail à l'adresse suivante : ideecollege@gmail.com

MALADIE

En cas d'allergies reconnues il est nécessaire de fournir l'ordonnance médicale afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous vous rappelons que la photocopie du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour. En cas de non vaccination, un certificat de contre indication médicale est exigible.

IMPLICATION DES PARENTS

L'IDÉE Collège est bien plus qu'un simple collège, c'est une communauté éducative. Nous comptons sur votre implication et votre participation. Afin de soutenir l'équipe sans alourdir les charges des familles, l'implication bénévole des parents est indispensable.

Une GESTION DU TEMPS PARTAGE va être mise en place pour organiser ce bénévolat.

Cet outil est une belle opportunité pour les familles de se rencontrer en dehors des temps scolaires, voire parfois de se faire des amis ! Les enfants, quant à eux, apprécient beaucoup de voir leurs parents s'investir dans l'IDÉE Collège.

A son inscription, chaque famille s'engage à donner deux demi-journées d'entraide : bricolage, aide à l'organisation des évènements du collège (accueil des nouvelles familles, fête de Noël, Epiphanie, Mardi gras, fête de fin d'année, pique-nique...), accompagnement d'enfants lors de sorties scolaires, aide aux devoirs, actions de promotion de l'IDÉE Collège... selon un calendrier établi en début d'année scolaire.





CHARTRE FINANCIERE

Année
2020 - 2021

FRAIS "PREMIÈRE INSCRIPTION" (ne concernent pas les réinscriptions)

Les frais de "première inscription" (frais de dossier + inscription) sont dûs une seule fois pour l'ensemble de la scolarité à l'IDÉE Collège. Ils ne pourront en aucun cas être remboursés en cas de désistement ou d'annulation d'inscription et restent acquis à l'IDÉE Collège.

Ils sont encaissés lors de l'inscription de votre enfant.

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant*	3 ^{ème} enfant*
200 €	160 €	120 €

* pour les deuxième ou troisième enfants fréquentant l'IDÉE Collège simultanément

FRAIS DE SCOLARITÉ PLEIN TEMPS

Les frais de scolarité sont annuels. Ils peuvent être versés en espèce, par chèque ou virement. Les frais de scolarité ne prennent pas en compte les voyages et séjours scolaires.

Tarif PLEIN TEMPS par enfant	Montant total annuel
1 ^{er} enfant	6 000 €
2 ^{ème} enfant*	5 100 €
3 ^{ème} enfant*	4 200 €

* pour les deuxième ou troisième enfants fréquentant l'IDÉE Collège simultanément

DEMI-PENSION - PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les enfants ont la possibilité de prendre leur repas au collège tous les jours de la semaine (sauf le mercredi) de 13h00 à 14h15. Les élèves peuvent venir avec leur propre repas, des microns ondes sont à leur disposition pour les réchauffer.

Les parents qui le désirent peuvent bénéficier de repas traiteur livrés dans l'établissement. Dans ce dernier cas, les frais de demi-pension sont gérés par l'IDÉE Collège. Vous devez dès à présent réserver leur place pour que nous puissions anticiper notre organisation. Le règlement de la cantine est mensualisé et payable de la même façon que la scolarité (voir modalités de règlement).

	4 jours / semaine	3 jours / semaine	2 jours / semaine	1 jour / semaine
Montant par mois	130 €	100 €	70 €	38 €

VOTRE CHOIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Les modifications de nombre de jours de repas pris à la cantine ne sont possibles qu'une fois par mois et sont valables pour toute la durée de celui-ci. Cette demande de modification doit être faite au moins 1 semaine avant le début du mois concerné. Les modifications annoncées en cours de mois seront décomptées comme des inscriptions occasionnelles.



ANNULATION DE REPAS

En cas d'annulation de prise de repas, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler 1 semaine à l'avance pour envisager la régularisation le mois suivant. Si aucun signalement n'est fait aucune régularisation ne sera prise en compte.

Le remboursement de la demi-pension sera consenti pour une absence dont la durée est supérieure à une semaine.

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

Il est possible de prendre un repas occasionnel sous réserve d'avertir 1 semaine à l'avance. Il sera facturé au prix de 10 € l'unité.

MODALITES DE RÈGLEMENT

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler tous les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant les pénalités de retard. Les réinscriptions ne sont confirmées qu'après paiement intégral des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

MODE DE RÈGLEMENT

Merci de cocher l'option choisie :

RÈGLEMENT ANNUEL en une seule fois à l'inscription

Frais d'inscription (le cas échéant) + frais de scolarité.

Aucune remise n'est consentie sur un règlement en une fois.

Les repas feront l'objet d'une facturation mensuelle dans tous les cas.

RÈGLEMENT en 10 chèques

Pour le règlement par chèques, ces derniers devront TOUS être remis lors de l'inscription/réinscription de votre enfant. Les chèques, virements et espèces seront ensuite soumis à l'encaissement le 1^{er} du mois.



AUTORISATIONS

Année
2020 - 2021

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné(e),, autorise l'IDÉE Collège à prendre en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires (soins, hospitalisation, intervention) à l'égard de mon/mes enfants :

.....

Signataire (Prénom/NOM)..... Date / /

Signature

AUTORISATION DE SORTIES

Je soussigné(e),....., autorise la participation de mon/mes enfant(s) :

.....à toutes sorties organisées dans le cadre des activités scolaires ou extrascolaires.

Signataire (Prénom/NOM)..... Date / /

Signature

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DES PHOTOS ET IMAGES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

Je suis informé(e) que cette utilisation est faite dans un cadre pédagogique uniquement et que l'identité de mon/mes enfant(s) sera protégée. J'accepte que les photos et images numériques de mon/mes enfant(s) nommé(s) ci-dessous apparaissent dans les publications écrites de l'IDÉE Collège, sur son site internet et dans d'éventuelles revues promotionnelles. Je suis également informé(e) que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes (DVD-CD Rom), toujours dans le cadre de présentation de l'établissement.

J'accepte que les photos et images numériques de mon/mes enfant(s) nommé(s) ci-dessous apparaissent :

- Utilisation uniquement sur la partie privée du site internet de l'IDÉE Collège (réservée aux parents, accès sécurisé par mot de passe).
- Reproduction sur support papier ou conservation sur CD-Rom et utilisation ultérieure
- Je n'accepte pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

Enfant(s)

.....

Signataire (Prénom/NOM) Date / /

« Bon pour accord » et signature